

A l'attention de Monsieur Eugène BONNAL, Commissaire enquêteur

AVIS INDIVIDUEL D'OPPOSITION : Au projet de 8 aérogénérateurs d'une hauteur hors sol maximale de 188 mètres en bout de pale, du parc éolien BARVILLE-EN-GATINAIS ET EGRY par la société SNC CENTRALE DE PRODUCTION D'ELECTRICITE RENOUVELABLE DE BARVILLE EN GATINAIS ET EGRY (ABO WIND)

Je soussigné (e) M^{me} M^{me} HUREAU Joël Adresse Le Loau Van 65360 Auxy

Déclare m'opposer à la construction d'éoliennes industrielles pour ce projet, pour les raisons suivantes :

- Je veux garder et protéger nos paysages, nos terres agricoles, nos sites naturels touristiques et plus généralement nos campagnes rurales.
- Je veux protéger le tourisme, le patrimoine et l'économie de ma région. La présence d'éolienne a un impact négatif sur ces éléments. Les biens immobiliers subissent des dépréciations en cas de vente.
- Je veux protéger les Hommes. Je refuse les menaces sur la santé des humains, provoquées par les nuisances sonores et les nuisances visuelles (bruit des pales, infrasons, lumières dans la nuit, effets stroboscopiques pendant la journée)
- Je veux protéger la faune, les oiseaux, les chiroptères. Je refuse l'extinction des espèces protégées. Notre région est proche du couloir principal de migration de nombreux oiseaux.
- Je veux protéger la santé des animaux des élevages à proximité : baisse de rendement des vaches laitières, problèmes comportementaux des animaux, difficulté de vêlage, 1 600 fausses couches dans un élevage de visons au Danemark, des œufs de poules sans jaune = sans embryon, naissances avec des malformations, ...
- Je veux protéger la flore. Je refuse la destruction de la biodiversité par l'abattage de haies et d'arbres ou encore par le décapage du couvert végétal.
- Je veux protéger les cours d'eau affleurant ou enterré et les captages d'irrigation en eau souterraine : parc éolien prévu au milieu de 2 cours d'eau : Le Fusain et le Ruisseau du Renoir et de 4 captages d'irrigation. (Risque de pollution en cas fuite d'huile)
- Je m'oppose aux éoliennes qui sont improductives. Le rendement moyen d'une éolienne est estimé à 21% de taux de charge/an. C'est une erreur de croire qu'il y a du vent dans nos plaines Beaunoises Gâtinaises. C'est prouvé par le type d'éolienne choisie (SENVION4.2M148 : pour des sites faiblement ventés...). C'est également prouvé par le dossier acoustique, les éoliennes fonctionneront seulement 8% de leur temps à 1 000 kW qui sera leur capacité maximale. Et Rien les 92% du reste du temps...
- Je refuse les éoliennes car elles ne sont pas écologiques : pales en fibre de verre non recyclable, socle en béton armé de 531 m², de 26 m de diamètre d'une profondeur de 4 m par éolienne. Etant donné que le vent est imprévisible, les éoliennes fonctionnement par intermittence, il convient de faire appel à des centrales électriques utilisant des énergies fossiles telles que le gaz ou le charbon à forte émission de CO². La durée de vie d'une éolienne est seulement de 20 ans, de nombreux incidents apparaissent (incendie, effondrement, chute d'éléments, explosion, fuite d'huile, ...) L'exploitation du site s'arrête souvent au bout de 15 ans car c'est la fin des prix subventionnés par EDF. Lors du démantèlement, le socle en béton n'est pas enlevé en totalité : aucune activité agricole ne sera possible.
- Je conteste l'opacité du dossier et les méthodes employées par le pétitionnaire pour convaincre la population. Présence de suspicion de prise illégale d'intérêt par les élus publics : 5 membres sur 11 du conseil municipal de la commune de BARVILLE (soit 45%) ne peuvent pas prendre part au vote lors de la séance de délibération pour se prononcer sur le projet car ces personnes peuvent avoir des intérêts privés, ou encore le maire d'Egry, (propriétaire des parcelles pour l'implantation des éoliennes E5, E6 et E7), est présent lors de conseil municipal qu'il préside lui-même, prend part aux délibérations et même aux votes... pas de mise en place de vote à bulletin secret
- Je n'ai aucune confiance pour le financement de ce projet par cette société CPENR de Barville-en-Gâtinais et Égry, dont le capital est de 100 €, et sa société mère ABO WIND, aux vues des récentes affaires à Asnières-le-Marché (difficultés financières) et des graves difficultés dans le secteur de l'énergie éolienne en Allemagne suite aux arrêts des subventions de l'Etat.
- Je conteste le montant garanti très insuffisant de la provision réglementaire pour le démantèlement (50 000€), alors que le montant des devis est supérieur à 400 000€.

Je demande l'arrêt du projet :

- Pour la santé humaine : Etant donné que le syndrome des éoliennes traduit une souffrance existentielle, voire une détresse psychologique, une atteinte de la qualité de vie et que d'après l'OMS, la définition de la santé représente aujourd'hui « un état de complet bien-être physique, mental et social ».
- Par respect du principe de précaution du fait de l'inexistence d'études diverses, comme celle recommandée par l'Académie Nationale de Médecine sur l'épidémiologie prospective sur les nuisances sanitaires.
- Je demande une étude du spectre de l'infrason (de 0 à 20 Hz) avec un appareil spécialisé dans les mesures d'infrasons.

Malgré mon opposition au projet, **je demande :**

- La mise en place d'une distance préconisée supérieure à la réglementation française qui est obsolète du fait des hauteurs des éoliennes d'aujourd'hui : proposition de Docteur Marjolaine VILLEY-MIGRAINE : 5 km de toutes habitations, à cause des risques produits par les infrasons.
- L'existence d'une convention de droit privé entre l'exploitant et les propriétaires des terres louées fixant des conditions de remise en état plus contraignantes que celles prévues par la réglementation en exigeant l'enlèvement des socles de bétons et des câbles dans son intégralité quel que soit la date de fin.

Fait à Auxy, le 20 10 2019

Signature

